



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



La Déléguée territoriale

Monsieur le Maire
Mairie
419, route de Létraz
74700 Domancy

Dossier suivi par : Bénédicte DESSERT

Tél. : 03.85.21.96.50

Mail : b.dessort@inao.gouv.fr

Mâcon, le 21/09/2020

V/Réf : SR/MM/AF

N/Réf : CM/LM/BD-20-386

Objet : révision générale n°2 du PLU
Commune de Domancy

Par courrier reçu le 17 Juillet 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision générale n°2 du PLU de la commune de Domancy.

La commune de Domancy appartient aux aires géographiques des AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Abondance », « Chevrotin » et « Reblochon de Savoie ou Reblochon ». Elle se situe également dans les aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) agroalimentaires « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie », « Tomme de Savoie » et dans celle de l'IG spiritueux « Génépi des Alpes ».

Après une étude attentive du dossier, veuillez trouver ci-après les remarques de l'INAO :

L'INAO souligne le travail effectué pour contenir l'étalement urbain et limiter la consommation foncière.

La liste des signes officiels de la qualité et de l'origine doit être présente et complète, telle qu'indiquée ci-dessus, dans le rapport de présentation.

Le règlement graphique doit être complété. Les zones Azh et An ne figurent pas dans la légende.

Le règlement écrit doit être enrichi d'un paragraphe sur les prescriptions de la zone Azh.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas au projet, dans la mesure où celui-ci n'a qu'un impact limité sur les AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice,
et par délégation,
Christèle Mercier

Copie à : DDT 74

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr